

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:      Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

2ÈME VOLUME

FEVRIER 1896

2ÈME LIVRAISON

---

---

SAINT-JACQUES-LE-MAJEUR DE L'ACHIGAN

---

Lors de l'expatriation des Acadiens un grand nombre de ceux qui avaient été débarqués à Boston revinrent à Québec. Les Sulpiciens en établirent plusieurs dans la paroisse de Saint-Pierre du Portage (L'Assomption).

En 1770, M. Jacques Degeay, curé de Saint-Pierre du Portage, qui s'intéressait beaucoup au sort de ces pauvres expatriés, en dirigea une petite colonie d'environ vingt-cinq familles vers les belles plaines, alors toutes couvertes d'érables, qui avoisinaient sa paroisse.

Les nouveaux colons se mirent sur le champ à travailler au défrichement des terres. M. Degeay donna à chaque colon une vache, quelques quintaux de farine, une certaine quantité de lard, des instruments aratoires et les ustensiles de ménage indispensables à une famille.

En 1772, M. Degeay procura à ses protégés un prêtre spécialement chargé de les desservir. Par une heureuse disposition de la Providence, ce fut M. Jean Bro, Acadien, qui arrivait de France, où il avait étudié la théologie.

M. Bro demeura d'abord, à peu près trois années, à Saint-Pierre du Portage, d'où il venait dire la messe à ses compatriotes, alternativement avec la mission de Saint-Roch de l'Achigan, tous les quinze jours.

Il choisit pour chapelle la maison d'un citoyen du nom de Charles Forêt. Les colons acadiens se donnèrent la consolation de mettre leur chapelle et leur nouvelle paroisse sous le patronage de saint Jacques, patron de leur protecteur, M. Jacques Degeay. Ils ajoutè-

rent à ce nom celui de Nouvelle-Acadie, en souvenir de leur ancienne patrie. Ce ne fut qu'une cinquantaine d'années plus tard que ce dernier nom fut supplanté par celui de l'Achigan, du nom d'une rivière qui passe à proximité.

La nouvelle paroisse augmenta très rapidement. En 1775, cinq années après sa fondation, elle comptait déjà cinquante familles.

C'est cette même année qu'on construisit un presbytère dont la partie supérieure fut entièrement réservée pour une chapelle.

Le 1er janvier 1773, M. Bro prit possession de son presbytère et de sa chapelle. C'est alors qu'il cessa de dire la messe dans la maison de Forêt.

La population augmentant toujours, en 1801, on décida de bâtir une église plus en rapport avec les besoins de la population. Au mois de mai 1802, la première pierre en fut posée.

La construction de cette église fut la cause de grands troubles. Les syndics nommés pour surveiller la construction de l'édifice ayant refusé de rendre compte des sommes qu'ils avaient reçues, on leur engendra un procès et ils furent emprisonnés. Les troubles en vinrent à un tel point que Mgr Plessis fut forcé d'avoir recours aux censures ecclésiastiques. Il jeta l'interdit sur la chapelle et pendant trois mois les paroissiens furent obligés d'aller dans les paroisses voisines pour accomplir leurs devoirs religieux. Cet acte de sévérité eut un bon effet. L'agitation se calma et on put continuer les travaux de construction. Le nouveau temple fut béni le 10 août 1813, plus de dix ans après la pose de la première pierre.

C'est le même édifice qui sert encore au culte après avoir subi bien des réparations et des améliorations.

Saint-Jacques-le-Majeur de l'Achigan a eu jusqu'ici cinq curés : MM. Jean Bro, 1772-1814 ; Jean-Marie Madran, 1814-1819 ; Jean-Romuald Paré, 1819-1858 ; Louis-Adolphe Maréchal, 1858-1872 ; Théophile Maréchal, curé actuel.

PIERRE-GEORGES ROY

## ARMOIRIES, GRAND SCEAU ET DEVISE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

### ARMOIRIES

Les armoiries des provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, ont été " assignées " par Mandat de Sa Majesté la reine Victoria, daté de la cour de Saint-James le 26 mai 1868. Voici la description des armes de la province de Québec, telles qu'édictées dans ce Mandat Royal :

" D'or, à la fasce de gueules, chargée d'un Lion d'or passant regardant, accompagnée en chef de deux fleurs de Lis d'azur et en pointe de trois feuilles d'érable sinople tigées."

### GRAND SCEAU

Le grand sceau de la province de Québec, d'un dessin de forme quadrilobée, renferme : au centre, les armoiries du royaume-uni d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, écartelées au premier et au quatrième de gueules à trois léopards d'or, l'un sur l'autre, qui est Angleterre ; au deuxième, d'or chargé d'un lion de gueules entouré d'un double trescheur fleuroné et contre-fleuronné du même, qui est Ecosse ; au troisième, d'azur à la harpe d'or, qui est Irlande ; le tout surmonté d'une couronne royale et entouré de la devise : *Dieu et mon droit* ; enfin, dans le lobe inférieur, l'écu même de la province de Québec, qui est d'or à la fasce de gueules, chargée d'un lion passant regardant, accompagnée en chef de deux fleurs de lis d'azur et de trois feuilles d'érable tigées de sinople, en pointe.

Ce grand sceau est, comme l'on sait, sous la garde d'un ministre de la Couronne : le secrétaire de la province. Il fut adopté officiellement, par ordre du lieutenant-gouverneur de la province de Québec en conseil, le 30 novembre 1869. Ce même jour (30 novembre 1869), l'ancien sceau de la province, qui était en usage depuis le 15 juillet 1867, fut brisé et effacé (*defaced*), par M. Frede-

rick Wyse, graveur, à l'Hôtel du gouvernement, à Québec, en présence du lieutenant-gouverneur Belleau et des honorables MM. Chauveau, Ouimet, Beaubien, Archambault, de Boucherville, Irvine et Robertson, membres du Conseil Exécutif, puis remis à M. Chauveau, premier ministre et secrétaire de la province.

#### DEVISE

Les armes de la province de Québec reçurent, en 1883, l'addition de la devise : " Je me souviens ", qui résume si admirablement la raison d'être du Canada français comme province distincte. M. Eugène Taché avait préparé les dessins de la façade du Palais Législatif de Québec, et y avait introduit les armes de la Province avec cette devise : " Je me souviens, " dont il est l'auteur, et qui était alors inconnue. Les plans et devis préparés par M. Taché, M. Jean-Baptiste Derome et le bureau des ingénieurs du département des Travaux publics, servirent de base et furent annexés à un contrat qui fut passé le 9 février 1883, devant M. Cyrille Tessier, notaire, sous l'autorité d'un arrêté du Conseil Exécutif portant la date du 22 janvier de la même année. Ce contrat fut signé par M. A. Charlebois, entrepreneur, et, de la part du gouvernement, par l'honorable M. Elisée Dionne et M. Ernest Gagnon, le premier, comme commissaire, et le second comme secrétaire du département de l'Agriculture et des Travaux publics. Les parties contractantes signèrent aussi les plans annexés au contrat sur lesquels étaient dessinées les armes de la province avec la devise " Je me souviens. " On peut donc dire que c'est à partir du 9 février 1883, date de la signature du contrat pour la construction du Palais Législatif de Québec, que cette devise a revêtu un caractère officiel.

\* \* \*  
En résumé, les armes de la province de Québec datent du 26 mai 1868 ; le grand sceau de la province date du 30 novembre 1869, et la devise " Je me souviens " date du 9 février 1883.

ERNEST GAGNON

## JEAN BOURDON ET LA BAIE D'HUDSON

(*Suite et fin*)

Nous admettons cependant qu'il tenta l'aventure en 1657.

Voici nos preuves :

Sous la date du 2 mai 1657, on lit dans le *Journal des Jésuites* : (1)

“ M. Bourdon leva l'ancre de Québec pour le voyage du Nord.”

Au moyen des actes conservés au greffe de Québec, on peut suivre, comme si on y était, les préparatifs de ce voyage.

Le 15 juillet 1657, Jean Bourdon, seigneur de Saint-François, nomme pour sa procuratrice Anne Gasnier, sa femme, pour régler et administrer ses biens et le représenter partout où besoin sera, sauf le différend entre le sieur de Lespinay dont le sieur Bissot est porteur de procuration, duquel différend le constituant ne donne aucun pouvoir à sa procuratrice d'agir *pendant son absence remettant le tout à son retour* pour être décidé. Et outre plus le sieur constituant fait déclaration *qu'en cas qu'il arrive faute de sa personne pendant le voyage qu'il entreprend de faire, ce que Dieu ne plaise*, il fait en ce cas la dite procuratrice, son épouse administratrice et gouvernante de ses enfants et du bien qu'il leur pourra laisser. (2)

Le même jour, Jean Bourdon assisté de sa femme Anne Gasnier, voulant seconder la dévotion qu'a Marguerite Bourdon, sa fille née de Jacqueline Potel, sa première femme, de se donner à Dieu et passer ses jours dans un monastère, comme hospitalière de la miséricorde de Jésus à Québec, promet payer 3,000 francs le jour de sa profession et sa pension pendant le noviciat sur le taux de 150 francs par an. Étaient présents à cet acte : Jean de Quen, supérieur des missions de la Nouvelle-France, Barthélemy Vimont, Pierre Chastelain, Paul

(1) Page 209, 1ère édition.

(2) Greffe Audouart.

Ragueneau, Jean Le Sueur, escuyer, prêtre et curé de St-Sauveur, Guillaume Vignal, prêtre, chapelain des Ursulines, Jean Le Bé, prêtre, chapelain des Hospitalières.

Enfin le 29 avril 1657, Jean Bourdon dictait son testament, dans lequel il fait allusion, à plusieurs reprises, au voyage qu'il va entreprendre.

Ces simples documents ne démontrent-ils pas le soin que prenait Jean Bourdon de régler ses affaires avant son départ pour ce long voyage ?

Et ne doit-on pas croire qu'il en eut fait autant s'il eut entrepris cette expédition en 1656 ? Pourtant le greffe de 1656 ne mentionne aucun acte de cette nature.

Bourdon partit donc le 2 mai 1657 pour la mer du Nord. Se rendit-il à sa destination ? Nous ne le croyons pas.

Voici ce que dit le *Journal des Jésuites* sous la date du 11 août 1657 : (1)

“ A dix heures du soir, arriva devant Québec M. Bourdon de son voyage du Nord. Deux hurons qu'il avait mené furent tués par les sauvages et un français blessé.”

La *Relation* de la même année donne un peu plus de détails :

“ Le 11 (août 1657), parut la barque de M. Bourdon, lequel étant descendu sur le grand fleuve du côté du nord vogua jusqu'au 55e degré, où il rencontra un grand banc de glaces, qui le fit remonter, ayant perdu deux hurons qu'il avait pris pour guidé. Les esquimaux sauvages du nord les massacrèrent, et blessèrent un français de trois coups de flèches et d'un coup de couteau.”

En lisant le *Journal*, on pourrait croire que Bourdon s'est rendu à la mer du Nord. C'est une note écrite évidemment le jour même de l'arrivée à Québec. Mais la *Relation*, écrite avec plus de soin et après plus amples renseignements, dit expressément qu'il ne se rendit qu'au 55e degré, soit à Kibokok, non loin de l'embouchure de la rivière Ashwanipé. Il aurait fallu franchir cinq degrés encore pour atteindre le détroit.

(1) Première édition, page 218.

Voilà donc un point de réglé.

Dans ce dernier voyage de 1657, nous devons ajouter que Jean Bourdon fut accompagné de son ami M. Jean LeSueur, curé de St-Sauveur, ainsi qu'en fait foi son testament.

J. EDMOND ROY

N.-B. Nous constatons que M. l'abbé Gosselin, dans l'étude particulière qu'il a publiée sur Jean Bourdon en 1892, ne parle plus du voyage de 1656. Le savant auteur en est venu sans doute à la même conclusion que nous sur l'authenticité de ce voyage.

J. E. R.

---

## REPONSES

**Les vêtements du Christ.** (I, VI, 48.)—Pourquoi affublons-nous toujours des couleurs les plus voyantes, le bleu et le rouge, la personne du Sauveur ?

A ce sujet, j'ai lu, dans un ouvrage anglais sur les traditions de la peinture, le passage qui suit. Peut-être jettera-t-il quelque lumière sur la question :

“ Il ne faut pas considérer comme une frivolité l'attention donnée par les artistes, à la couleur ou à la forme du vêtement. Ce qui semble un détail au premier abord, est une BEAUTÉ (A NICETY), parce que c'est un témoignage rendu aux lois sévères qui ont gouverné l'art religieux pendant huit siècles et plus. Les couleurs assignées conventionnellement à Notre-Seigneur, à la sainte Vierge, aux apôtres, l'ont été d'abord par les artistes de la cour de Byzance, et une fois acceptées par les peintres grecs, elles sont restées fixes. Toute atteinte portée aux traditions reconnues eût été qualifiée—au moins autrefois—de légèreté impardonnable et de présomption. Le manteau de pourpre et de bleu foncé, la tunique de cramoisi et d'or, ou de cramoisi seul, ont été, depuis le dixième ou le onzième siècle, les attributs du Christ, et ces couleurs s'adaptaient en effet très bien à Celui qui doit toujours être le plus en vue dans les compositions où il paraît. Les mêmes couleurs étaient assignées à la Vierge, pour la même raison et en vue du même effet. Saint Joseph portait la tunique bleu-clair avec le manteau blanc par-dessus, etc.”

Je puis peut-être me permettre avec vous un retour sur mes petits travaux personnels. Vous savez ou vous ne savez pas que je m'occupe de sainte Anne, et un peu particulièrement de ce que les beaux-arts ont fait pour elle. Or, le passage ci-dessus m'a permis d'interpréter dans son vrai sens une mosaïque très intéressante où



elle est représentée avec saint Joachim. Cette mosaïque se trouve dans l'église "de l'Amiral" à Palerme. Saint Joachim y porte exactement les couleurs de saint Joseph, avec la même forme de vêtements, et l'artiste sans doute a voulu par là faire ressortir sa dignité suréminente. Il a fait de même pour sainte Anne. Son manteau et sa coiffe sont des matières les plus riches : étoffe cramoisie et or, cramoisie dans les ombres, or dans les lumières. L'étoffe semble être une soie d'un tissu double, or et cramoisie, certaines parties offrant tout l'un, certaines parties tout l'autre. Dans toutes les mosaïques de l'église, sainte Anne est le seul personnage, à l'exception du Christ et de la Vierge, qui paraisse en ce riche et précieux vêtement. Le lui donner, c'était en quelque sorte l'égaliser au Christ et à la Vierge.

FR. PAUL V. CHARLAND

**Maringouins et brûlots.** (I, VIII, 64.)—Voici ce que dit le baron de Lahontan (vol. I, p. 45) des maringouins : "Ce sont ces mouches qu'on appelle en France des cousins. Ne leur aurait-on point donné ce nom parce que ces petits parasites font bonne chère, et s'engraissent d'un sang qui ne leur coûte rien ? Quoiqu'il en soit leur fréquentation est un spécifique contre le trop de sommeil ; ils garantissent des rêves impurs ; ils tiennent leur homme alerte, toute sentinelle devrait en faire bonne provision. Tout le Canada est infecté de ce mauvais cousinage, et il vient fondre par nuées sur votre pauvre peau. L'on peut s'en préserver, par la fumée de la pipe, mais il n'est pas donné à chacun de goûter les délices de la tabagie, et tel trouverait le remède pire que le mal. Il est plus facile et même plus sûr de recourir à la précaution des berceaux. Un berceau ce sont des branches d'arbres, hautes de deux pieds ; on les fiche en terre de distance en distance à proportion qu'on veut faire l'espace long ou large ; comme ces branches sont plantées en demi-cercle, elles se joignent par la partie supérieure et font un arc. On étend un lit dessous, on le dresse, et pour le dessus, on le couvre d'un grand drap qui traînant à terre de tous côtés ferme l'entrée aux maringouins et les oblige à faire le bivaque."

Voici ce que le même auteur dit des brûlots (vol. II, p. 53) : "Les brûlots sont des espèces de cirons qui s'attachent si fort à la peau qu'il semble que leur piqûre soit un charbon ou une étincelle de feu. Ces petits animaux sont imperceptibles et pourtant en assez grand nombre."

**La belle amazone aventurière.** (I, XI, 111.)—Les Rouffio appartenaient à une bonne famille bourgeoise de Montauban, en Guienne. En 1752, l'ainé de la famille Jean-Jacques Rouffio s'associa avec ses frères François, Etienne, Jacob Dominique, Pierre et Joseph et son beau frère François Romagnac pour faire le commerce tant en l'ancienne France qu'en la Nouvelle. Il arriva à Joseph qui était le cadet une aventure qui faillit tourner à mal. Il s'amouracha, alors qu'il n'avait pas encore vingt ans, à une fille du pays, Louise Cadet, née du mariage d'Augustin Cadet, maître boucher, et de Louise-Elisabeth Lambert. Louise Cadet qui fut, dit-on, une des plus belles

personnes de son temps, n'avait pas dix sept ans lorsqu'elle se lia d'amitié à Joseph Rouffio. Ce dernier était de la religion huguenote et son frère Jean s'opposait de toutes ses forces à ce qu'il unit son sort à Louise Cadet, d'abord parce qu'il le trouvait trop jeune et ensuite parce qu'il ne voulait point le voir abjurer la religion dans laquelle il avait été élevé. Mais à quoi bon combattre les projets de deux amoureux bien décidés? Un bon jour, Joseph Rouffio enleva la belle Louise Cadet de la maison paternelle. Ce fut tout un émoi dans la ville de Québec. On rattrapa les deux fugitifs. Louise Cadet fut enfermée à l'Hopital général et Joseph Rouffio alla expier dans les prisons de la prévôté sa téméraire entreprise. Ce n'était pas une offense ordinaire, à l'époque dont nous parlons, que celle du rapt d'une fille mineure. Aussi Jean Rouffio, chef de la société de commerce qui portait ce nom, effrayé des conséquences qui pourraient suivre la folle action de son frère, résolut de faire un compromis honorable avec Augustin Cadet, le père de la belle adorée. Louise Cadet, au dire de sa famille, était extrêmement repentante du chagrin qu'elle lui avait causée. C'était l'amour extrême qu'elle portait à Joseph Rouffio qui l'avait entraînée à se laisser enlever de la maison paternelle. Elle était convaincue que son amant la voulait épouser. Elle en offrait une preuve bien importante, c'est que celui-ci, élevé dans la religion huguenote, faisait depuis plusieurs mois déjà des démarches pour être instruit dans le catholicisme et faire abjuration de ses erreurs: C'est son frère Jean qui s'était toujours opposé à sa conversion. En brusquant les choses, les deux amoureux avaient espéré obtenir enfin un consentement qui se faisait trop longtemps attendre. Jean Rouffio, de son côté, était bien convaincu de l'amour que son frère portait à Louise Cadet—aussi, pour éviter plus grand mal, convint-il avec Augustin Cadet que consentement serait donné à l'union des deux amoureux. Jean Rouffio s'engagea de plus à payer sept mille livres de dédommagement si son frère refusait de contracter mariage (greffe de Jean-Claude Panet, 6 août 1753).

Le père Augustin Cadet avait porté plainte à la prévôté de Québec contre le ravisseur de sa fille, mais il eut beau vouloir s'en désister il fallut que la justice eut son cours. Le 27 août, après information faite par le prévôt, Joseph Rouffio, convaincu du rapt de Louise Cadet, fut condamné à servir comme forçat dans les galères du roi à perpétuité et à voir ses biens confisqués. On appela de ce jugement au Conseil Supérieur de la colonie. Ce dernier mitigea quelque peu cette sentence rigoureuse. Le 25 septembre, il condamna Joseph Rouffio à être banni de la colonie pendant neuf ans ou à payer 10,000 livres de dédommagement à Louise Cadet, à moins qu'il ne préférât épouser cette dernière. S'il refusait le mariage il devait garder prison jusqu'au paiement des 10,000 livres. Au cas contraire, le coupable devait faire abjuration et être conduit directement de la prison à la chapelle du palais pour y contracter son union.

Le lendemain de cette sentence originale, sur la réquisition du père Augustin Cadet, le notaire Jean Claude Panet se transportait à la prison afin de connaître officiellement la décision de Joseph Rouf-

fo. Celui-ci, après avoir longtemps délibéré avec son frère et son notaire, déclara qu'il ne voulait plus se marier et qu'il préférait payer les 10,000 livres de dédommagement, ce qui fut fait séance tenante et Augustin Cadet en donna quittance.

Le 17 octobre suivant (1753), Joseph Cadet, maître-boucher du roi, celui que l'on connaît dans notre histoire sous le nom du munitionnaire, et qui était le cousin de Louise Cadet, déclarait avoir reçu d'Augustin Cadet 6,000 livres des deniers de Rouffio qu'il promettait remettre à sa cousine à son âge de majorité ou lors de son établissement. Il donnait comme garantie de ce remboursement ses propriétés de la rue de la Canoterie.

Deux ans après cette étrange aventure, Joseph Rouffio épousait Louise Cadet. La célébration du mariage religieux eut lieu dans l'église cathédrale de Québec, le 8 avril 1755.

Le 8 mai, Rouffio acceptait la reconnaissance que Joseph Cadet avait signée le 17 octobre 1753. (Reg. de Québec, pp. 18, 19).

Il ne faut pas croire que le mariage de Joseph Rouffio eut lieu sans l'opposition de son frère aîné. Celui-ci en appela à la prévôté qui, le 23 janvier 1755, le débouta de son action. Le Conseil Supérieur renversa à son tour le jugement de la prévôté, mais décida que Joseph Rouffio pourrait se marier sur avis d'un conseil de famille et avec l'autorité d'un tuteur ad hoc qui fut François Lemaitre Lamorille. (JUG. CONS. SUP. 24 février 1755. RAPPORTS JUDICIAIRES RÉVISÉS, vol. 1, p. 48).

Le mariage de Joseph Rouffio le brouilla complètement avec sa famille. Le 18 juillet 1755, la société qu'il avait avec ses frères fut dissoute (GREFFE JEAN CLAUDE PANET). On lui remit pour sa part une somme de 16,000 livres. Joseph Rouffio continua à faire seul commerce à Québec. Le 18 août 1755, son frère Jean Jacques Rouffio faisait son testament et le déshéritait complètement. Ce testament olographe conservé au greffe de Panet peut être consulté.

Jean Rouffio lègue : 1o à sa mère Marquise Nègre, veuve Jean Jacques Rouffio, sa légitime dans la succession de son père ; 2o à Marie Rouffio, sa sœur, épouse Romagnac, 800 livres et à ses deux fils chacun 300 livres ; 3o 2,000 livres à son frère François Rouffio ; 4o 1,400 livres chaque à Etienne et Pierre Rouffio ses frères ; 5o 1200 livres à Marie Rouffio, la plus jeune de ses sœurs ; 6o Cinq sols à Rachel Rouffio, sa sœur, épouse du sieur Plamade, notaire à Montauban ; 7o Cinq sols à son frère Joseph Rouffio. Il fait ses légataires universels, ses frères Jacob, Dominique et Pierre Rouffio, Cramper.

Joseph Rouffio passa en France aussitôt après la conquête. Il revint après le traité de paix pour y régler ses comptes. Dans un acte du mois d'octobre 1764, (GREFFE PANET) il déclare qu'il a reçu depuis son retour dans la colonie de diverses personnes qui lui devaient 1096 louis en ordonnance, qu'il a été obligé de prendre faute d'autre paiement. Le 26 octobre 1764, Joseph Rouffio s'embarquait pour la France sur le navire le ROYAL GEORGE, capitaine Thomas Lynch.

On conserve encore dans les registres de l'archevêché à Québec l'original de l'acte d'abjuration de Joseph Rouffio. Mgr Gagnon, l'archiviste, a bien voulu nous en communiquer une copie.

“ Le cinq de janvier mil sept cent cinquante-cinq en vertu de la Commission spéciale de Mgr De Pontbriand, évêque de Québec, Nous soussigné Curé de la Paroisse du dit Québec avons reçu l'abjuration de la Religion Prétendue Réformée et la profession de foy de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine qu'a faite entre nos mains le Sr. Joseph Rouffio, âgé de vingt-cinq ans, natif de Montauban ; et lui avons donné l'absolution des censures par lui encourues ; et ce en présence du R. P. Le Bausais, Jésuite, des Sieurs Payat et Coton soussignés, ainsi que le dit Sieur Rouffio, et de grand nombre d'autres témoins.

S. LE BAUSAIS, prêtre, J.  
COTON

J. ROUFFIO.

PAYAT  
J. F. RÉCHER, curé de Québec.

**Le chirurgien Badelard.** (I, XI, 117.) — Philippe-Louis-François Badelard, fils de Philippe, ancien échevin du Lanois, en Picardie, et de Marie Buret, naquit le 25 mai 1728, dans la paroisse de St-Sauveur de Concy, diocèse de Laon.

Reçu médecin et chirurgien, il servit en France, d'où il vint au Canada en 1757 au service des troupes, comme aide-major des armées du Roi. Après la conquête de la colonie par les Anglais, Badelard fut nommé chirurgien des milices canadiennes, puis fut honoré de la commission de chirurgien de la garnison de Québec, le 15 mai 1776.

Le chirurgien Badelard épousa à Lorette, le 23 mai 1758, Marie Charles Guillimin, veuve de Joseph Riverin, en son vivant conseiller au Conseil Supérieur de la colonie. Madame Badelard mourut à Québec au mois de décembre 1795. Son mari la suivit dans la tombe le dimanche, 7 février 1802, “après avoir donné des preuves indubitables de sa croyance et de sa confiance en son créateur divin.” M. Badelard était âgé de 74 ans lorsqu'il mourut.

“Après un service célébré mardi dernier, dans l'église paroissiale, dit la GAZETTE DE QUÉBEC du 17 février 1802, le clergé et un concours très nombreux d'officiers et citoyens de toutes classes assistèrent aux cérémonies funèbres jusqu'à la porte St-Jean, de cette cité, d'où malgré le froid excessif un grand nombre des plus zélés suivirent immédiatement jusqu'au cimetière de la paroisse de l'ancienne-Lorette, distance de 3 lieues de cette ville, où il a été déposé selon son testament. Il avait été marié dans cette église de Lorette, où feue Dame son épouse a été inhumée. Sa fille unique naquit dans la même paroisse.

“Il fut fidèle et zélé sujet, charitable, gai, franc, le secours souvent gratuit des malades qui en sont preuves et font son éloge. Il a de son vivant donné à plusieurs et à Messieurs les prêtres plusieurs sommes pour les délivrer aux œuvres et à des communautés religieuses, et par son testament il a légué 12,000 livres à l'Hôpital-Général près de cette ville, afin d'hiverner, loger et nourrir un certain nombre de pauvres. Il a fait plusieurs autres legs, et le seul reproche qu'il s'était attiré, était d'être l'ennemi déclaré de l'hypocrisie. REQUIESCAT IN PACE.”

Voici en quels termes l'auteur de *MONSEIGNEUR DE SAINT-VALLIER ET L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC*, p. 479, parle de M. Badelard : "La fondation à perpétuité dans notre maison de deux pensions d'invalides dites *FONDATION BADELARD* appartient aussi à cette année 1802. Les pauvres en ont obligation à M. Louis-François Badelard, médecin, décédé à Québec le 7 février de la même année ; il avait légué pour cette bonne œuvre un capital de deux mille piastres. Son exécuteur testamentaire, M. Antoine Panet, avocat, traita l'affaire avec notre communauté d'une manière fort obligeante."

On nous a raconté une bonne histoire à propos de Badelard. Dans les premiers temps de l'occupation anglaise, il avait été invité à dîner chez le gouverneur. Comme on le sait, nos compatriotes d'Albion aiment à manger des viandes saignantes et préfèrent un roastbeef à n'importe quel autre plat. Les Français, invités à dîner à l'hôtel du gouvernement, n'étaient pas habitués à ce régime culinaire.

—Comment trouvez-vous votre roastbeef, demanda le gouverneur au chirurgien Badelard ?

—Délicieux, excellent, reprit le convive courtisan. Mais se retournant aussitôt vers son voisin de table, Badelard reprit : Délicieux ... Délicieux .... il beugle encore.

Voyez dans la *PATRIE* du 18 janvier 1892, une étude de M. Benjamin Sulte sur le chirurgien Badelard.

J. E. R.

**Le portrait de Vaudreuil.** (II, I, 128.)—La comtesse de Clermont-Tonnerre qui habite le château de Brigny, près d'Épernay, en France, possède des peintures à l'huile représentant Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, et ses quatre fils : le marquis de Vaudreuil-Cavagnal, dernier gouverneur de la Nouvelle-France, Rigaud de Vaudreuil, dernier gouverneur de Montréal, l'amiral de Vaudreuil et le comte de Vaudreuil. Je crois qu'en s'adressant à M. de Léry Macdonald, de Montréal, M. Goodell peut obtenir des photographies de ces différentes peintures.

P. G. R.

**Le coq du clocher.** (II, I, 130.)—Il y avait déjà plusieurs siècles qu'on perchait des coqs au sommet des clochers des églises lorsque Cartier révéla à la France l'existence de notre beau pays. Cette coutume n'a donc pas pris naissance ici. La France, de qui nous la tenons, l'a-voit elle-même emprunté d'un autre pays, car dès le dixième siècle on voit des exemples de coqs placés au sommet des clochers.

Le coq placé au faite du clocher de l'église est l'emblème du prédicateur. Car le coq, toujours vigilant, même au milieu de la nuit, prédit l'approche du jour, s'excite d'abord lui-même à chanter en battant des ailes.

" Il y a un sens mystérieux dans toutes ces particularités, fait remarquer l'abbé Bourassé dans son savant ouvrage sur le *SYMBOLISME DES ÉGLISES*.

“ La nuit, c'est le monde ; ceux qui dorment sont les enfants de ce monde qui s'assoupissent dans leurs péchés. Le coq, c'est le prédicateur qui prêche avec hardiesse et excite les endormis à se défaire des œuvres de ténèbres, en s'écriant : Malheur à ceux qui dorment ! Réveillez-vous, vous qui dormez ! Ils annoncent encore l'approche du jour, lorsqu'ils parlent du jour du jugement et de la gloire qui sera révélée.

“ Semblables à des messagers prudents, ils commencent par s'arracher eux-mêmes au sommeil du péché par la mortification de leurs corps, avant d'avertir et de réveiller les autres. Aussi, l'apôtre dit : “Je châtie mon corps et le réduis en servitude.” De même que la girouette fait face au vent, ces prédicateurs vont courageusement à la rencontre des âmes rebelles, armés de menaces et d'arguments, de peur qu'on ne leur reproche d'avoir abandonné les brebis et de s'être enfuis lorsque le loup arrive. A l'époque même où on n'élevait pas encore de clocher, le coq avait la même signification.”

P. G. R.

L'habitude de placer un coq au haut des clochers a été, sans le moindre doute, importé de France au Canada, puisque cette mode est très répandue en France et qu'il y a des clochers, ornés de ce volatile en cuivre doré, qui datent de bien avant l'époque de Cartier.

Je ne suis pas disposé à admettre, que le coq qui sert de girouette au haut des clochers, soit le moins du monde gaulois et je pense que J. B. L. partagera ma manière de voir, quand il saura que ces coqs girouettes se voyent en Belgique, en Hollande, dans la Prusse rhénane, en Bavière en Suisse et en Espagne.

Je ne connais pas les motifs, qui peuvent avoir donné naissance à une mode aussi généralement répandue, mais j'ai souvenance d'avoir lu, autrefois, un auteur, dont le nom m'échappe, qui aventurait les explications suivantes comme possibles :

Le coq girouette serait, d'après mon auteur, l'image du coq de saint Pierre, dont la vue doit rappeler aux fidèles le péché et la pénitence du prince des apôtres pour les tenir dans le droit sentier de la vertu.

Le coq emblème de la vigilance, placé au bout des clochers indiquerait, encore d'après mon auteur, que l'Église, cette mère affectueuse et jalouse du bonheur de ses enfants, veille sur eux jour et nuit.

Je donne ces explications pour ce qu'elles valent sans vouloir prétendre qu'il n'y en ait pas d'autres ni même qu'il n'en soit pas de beaucoup plus raisonnables, de plus historiques.

A. DE HAERNE

**Le premier chemin de fer canadien.** (II, I, 131.) — Quoi que le principe du chemin à lisses eut été découvert en Angleterre par un mineur du nom de Beaumont, il y a déjà plus de deux cents ans, l'application générale de ce principe ne pouvait se faire avant la naissance de l'engin à vapeur, qui ne fut connu que longtemps plus tard vers 1763.

L'on crut d'abord qu'il faudrait à la surface des roues de cet engin, ainsi qu'aux lisses, un engrenage pour permettre à l'engin de

pouvoir trainer derrière lui un convoi de chars. Ce n'est qu'en 1813 que l'on découvrit que la simple adhésion des roues sur des lisses unies, comme à présent créerait une traction suffisante pour permettre à l'engin à vapeur de trainer un grand nombre de chars derrière lui.

Malgré toutes ces découvertes, ce ne fut que quand le chemin de Liverpool et Manchester, en Angleterre, fut inauguré en 1830, que le succès de la locomotive fut admis par ceux même qui croyaient que l'on n'arriverait jamais à rien de bon avec cette découverte.

Maintenant pour le Canada.

Le Canada doit à Montréal son premier chemin de fer, ainsi que son premier bateau à vapeur. En 1831, quand les rapports du succès du chemin de Liverpool et Manchester parvinrent de ce côté-ci de l'Atlantique, des démarches furent faites pour obtenir une charte, qui fut accordée le 25 février 1832, pour bâtir un chemin de fer qui partirait de Laprairie sur le Saint-Laurent et irait à Saint-Jean, village situé au-dessus des rapides de la rivière Richelieu. La longueur était de seize milles et le capital de £50,000, en mille parts de £50 chacune ou un peu plus de £3,000 par mille. L'ouvrage fut commencé en 1835, inauguré avec des chevaux comme pouvoir moteur en juillet 1836, et définitivement terminé et mis en mouvement par une locomotive en 1837.

L'honorable Peter McGill fut le premier président de cette compagnie et occupa cette charge pendant un bon nombre d'années.

PHILÉAS GAGNON

**Catalogne.** (II, I, 135.)—Nous citons du GLOSSAIRE d'Oscar Dunn : " Non français, mais bien canadien. Bande de tapis faite à domicile avec de la GUENILLE de toutes couleurs. "Catalogne" vient sans doute de CASTELOGNE, sorte de couverture de lit, dit Bescherelle, fait sur le métier des tisserands avec de la laine très fine."

Le dictionnaire de Sylva Clapin est beaucoup plus complet :

" CATALOGNE, s. f., sorte de tapis de ménage, confectionné dans les familles avec toutes sortes de vieux restes, et qui est surtout en usage dans les campagnes. Ce mot s'emploie surtout au pluriel : Poser des CATALOGNES, chambre tendue de CATALOGNES."

On nomme aussi CATALOGNES de grosses crêpes au lard préparées en un tour de main.

En Normandie, la CASTELOGNE est une couverture de laine, pour le lit. Dans le dictionnaire de Oudin, on trouve CASTALOGNE, et CATELOGNE, avec l'indication que ces mots sont venus de Catalogne, en Espagne.

Comme on peut le voir, voilà encore un mot qui nous vient en droite ligne de Normandie et qui nous a été légué par nos ancêtres. Vous verrez qu'à la fin il n'y aura plus qu'au Canada où le vrai français se parlera. On remarque qu'ici le populaire dit toujours CATALOGNE comme au XVIe siècle. Il n'y a que ceux qui veulent parler dans les termes qui disent catalogne. Ils ont tort pourtant.

## QUESTIONS

138.—Dans l'analyse que l'abbé Verreau a faite d'un volume (Amérique, 2e volume) aux archives des Affaires Etrangères, il est question d'un sieur Couture, prêtre, chargé de prendre possession de la baie du Nord. Quelqu'un de vos lecteurs peut-il nous donner des renseignements sur cet abbé ?

H. M.

139.—Le R. P. de Rochemonteix, dans son ouvrage *LES JÉSUITES ET LA NOUVELLE-FRANCE*, t. 1, p. 4, dit que Jacques Cartier LONGE LE LABRADOR ET L'ACADIE. Cette assertion est-elle exacte ?

A. M.

140.—Où puis-je me procurer des détails biographiques sur l'abbé Taillon qui a écrit une Histoire de la Colonie Française au Canada ?

BIBLIO.

141.—Quand les avocats furent-ils admis dans la colonie ? Pouvez-vous me donner les noms des avocats qui ont pratiqué dans la province de Québec depuis l'origine jusqu'à la loi organisant le barreau ?

LEX.

142.—Où était située la baronnie du port maltais et d'où vient ce nom de port maltais ?

XXX.

143.—J'ai vu quelque part qu'un prêtre canadien, du nom de Chartier, appartenait à l'Ordre de Malte. Qui pourrait me renseigner sur ce prêtre et sa carrière ?

SCOLA.

144.—Est-il vrai que de Lasalle, découvreur du Mississipi, a appartenu à la Société de Jésus ?

BATON-ROUGE.

145.—D'où vient le nom de la rivière Boyer, dans le comté de Bellechasse ?

ST-CHS.

146.— En parcourant les diverses relations du siège de Québec par Phips, je vois que Frontenac fréta un navire pour aller annoncer en France la nouvelle de sa victoire. Ce navire serait parti de Québec le 26 novembre 1690, alors que le fleuve était tout couvert de glaces. Ce fait me paraît invraisemblable. Nos historiens n'auraient-ils pas été trompés par le récit du baron de Lahontan ? Ne vaut-il pas mieux penser que c'est au printemps de 1691 que les dépêches furent expédiées en France ?

XXX.

147.—Quelle est l'orthographe et l'origine du mot "Quesnel". (Est-ce "quesnel" ou "canelle" ?) désignant une espèce de tabac canadien ?

F.-J. A.



148.—Sur la rive nord du Saint-Laurent, presque en face de la Rivière-du-Loup, se trouve un endroit bien connu des marins sous le nom de *Brandy-Pot*. Sous le régime français on l'appelait le *Pot à l'eau-de-vie*. Du moins, c'est ainsi que le nomme Malar-tic, dans son *Journal des campagnes au Canada*. Pouvez-vous me donner l'origine de ce nom de *Pot à l'eau-de-vie*, avec lequel, grâce à notre ridicule manie de tout angliciser, nous avons fait *Brandy-Pot* ?

F. X. L.

149.—Le castor est-il réellement un poisson ?

PÊCHEUR

150.—Quand et par qui saint Jean-Baptiste a-t-il été choisi comme patron de notre nationalité ?

PATRIOTE

151.—Je traversais, l'autre jour, de Québec à Lévis, à bord du *Sud*, lorsque j'entendis un des matelots faire la remarque qu'un *voilier* d'outardes venait de passer devant la ville ? Cette expres-sion est-elle française ? Pouvez-vous m'en donner l'origine ?

ETUDIANT

152.—Je lis dans l'*Histoire du Canada* de Laverdière, p. 171: "Murray, qui avait été nommé gouverneur, le 21 novembre 1763, forma pour obéir à ses instructions, un nouveau conseil... Ce conseil devait se composer des lieutenants gouverneurs de Mont-réal et des Trois-Rivières, du juge en chef, de l'inspecteur des douanes et de huit personnes choisies parmi les habitants les plus considérables. Il n'y fit entrer qu'un seul homme du pays, François Meunier, homme obscur et sans influence, pour faire nom-bre...."

Qui me donnera des renseignements sur ce François Meunier?

XX.

153.—Quelqu'un de vos lecteurs peut-il me donner des ren-seignements sur la *monnaie de carte* ou les *fausses cartes* pour la fabrication de laquelle plusieurs des captifs amenés de Deerfield par Hertel de Rouville furent jugés et emprisonnés ?

HENRY MOTT

154.—Qu'est devenu l'intendant Bigot, après son départ du Canada ? Où et quand est-il mort ?

POL.

155.—Qu'est-ce que c'est que ce fameux *Journal des Jésuites* dont j'entends parler si souvent ?

BIBLIO.